

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 juin 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 7

Présents : Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Annabelle TAIX par Bernard RENOY, Guy ALBRAND par Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD par Michel PHILIP

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Alexandre BORRELLY

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Employés communaux : renouvellement des contrats. - DE_2023_035

Le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat :

- de l'intervenante musique qui intervient à l'école de Venterol pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024, une heure et quinze minutes par semaine d'école
- de l'adjoint technique qui effectue le ménage de l'école du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024, quatre heures par semaine d'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat de :
 - L'intervenant musique pour la période du 01/09/2023 au 30/06/2024 à raison de une heure et quinze minutes par semaine d'école
 - L'adjoint technique qui effectue le ménage de l'école du 01/09/2023 au 31/08/2024 à raison de quatre heures par semaine d'école
- AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/06/2023
004-210402343-20230626-DE_2023_035-DE

